

DEC201054DR02

Décision portant nomination de M. Nicolas Pietrancosta aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant Mme Sandrine Sagan, directrice de l'unité UMR7203 ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Hervé Chneiweiss, directeur de l'unité UMR8246 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives scellées délivré à M. Nicolas Pietrancosta le 13/12/2019 par SGS France Industrial ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris-Centre du CNRS du 20/04/2020 ;

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Nicolas Pietrancosta, chercheur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13/12/2019.

Article 2 : Missions¹

M. Nicolas Pietrancosta exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Nicolas Pietrancosta sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 29/05/2020

La directrice de l'unité de l'UMR7203
Sandrine Sagan

Le directeur de l'unité de l'UMR8246
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

